

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AFIPA SE MOBILISE POUR MIEUX INFORMER LES FRANÇAIS SUR L'AUTOMÉDICATION

Paris, le 17 juin 2016 - En l'absence d'initiative du pouvoir politique en matière d'information sur l'automédication, l'Afipa (Association française de l'industrie pharmaceutique pour une automédication responsable) a décidé d'agir. Dès aujourd'hui, l'association met en œuvre les recommandations de son manifeste publié en mars 2016 en sensibilisant les Français à cette pratique.

Du 20 juin au 1er juillet 2016, l'Afipa lance « Ma santé mon choix : la minute info de l'automédication responsable ». Cette opération inédite sera déclinée à la radio (proposée à 1000 radios et webradios pour une libre diffusion) et sur les écrans de 1 300 officines. Au sommaire : [10 chroniques](#) et [3 films](#) pour mieux informer les Français sur l'automédication responsable.



Qu'est-ce que l'automédication ? Quels sont les bons réflexes à adopter ? Qu'en pensent le médecin, le pharmacien, les Français ? Quel est le véritable coût de l'automédication ? Quel est l'intérêt pour le patient ? Que signifie être responsable de sa santé ? Le remboursement est-il synonyme d'efficacité ?

Autant de questions pratiques abordées dans le cadre de ce programme. Chaque jour, des experts : médecin, pharmacien, représentant de l'Afipa, et des particuliers prennent la parole pour apporter leur éclairage sur ces sujets.

Une opération grand public à vocation éducative.

« Il s'agit pour notre association d'une opération grand public inédite permettant d'instaurer une communication positive et pédagogique qui permettra à chaque Français de pratiquer l'automédication de manière autonome et responsable » affirme Dominique Giuliani, le Président nouvellement élu de l'Afipa. *« Car, c'est à cette condition et à cette condition seulement que nous pourrons développer cette pratique en France ! ».*

C'est maintenant, et dans la continuité du manifeste, que l'Afipa prend ses responsabilités.

Améliorer la formation des Français en matière d'automédication est une question cruciale qui figure parmi les recommandations du manifeste pour le développement du selfcare en France (téléchargeable sur masantemonchoix.org). Pourtant, force est de constater qu'aujourd'hui aucune mesure n'est prise en ce sens.

« Sur cette question, nous restons dans l'attente d'un sursaut politique. Mais ce n'est pas une raison pour rester nous-mêmes immobiles ! Nous sommes déterminés à faire évoluer les choses dans la mesure de nos moyens. Il est simplement regrettable que cela ne soit pas à l'initiative du gouvernement qui aurait toute la latitude pour mettre cela en place » explique Dominique Giuliani. *« Si cette campagne porte ses fruits, nous envisageons de renouveler l'expérience en abordant, par exemple, certaines pathologies pouvant être traitées en automédication ».*

Développer l'automédication responsable : un intérêt majeur pour le système de soins

Le développement de l'automédication responsable représente un atout indéniable pour l'organisation de notre système de soins. Cette pratique valorise le pharmacien dans son rôle de conseil en première intention et permet ainsi au médecin généraliste de se concentrer sur les pathologies qui nécessitent son intervention.

Elle constitue aussi un gisement d'économies important : 1,5 milliard d'euros par an pourraient être épargnés en élargissant le périmètre des médicaments disponibles sans ordonnance¹.

Retrouvez l'ensemble des chroniques et des vidéos sur masantemonchoix.org

Suivez la diffusion en temps réel des rubriques sur [Twitter @afipa](https://twitter.com/afipa)

L'Afipa est l'association professionnelle qui représente les industriels qui produisent et commercialisent des produits de santé disponibles en pharmacie sans ordonnance (médicaments, dispositifs médicaux et compléments alimentaires d'automédication).

Retrouvez l'Afipa sur : www.afipa.org / www.masantemonchoix.org / Twitter: [@afipa](https://twitter.com/afipa)

L'automédication consiste pour les individus à soigner leurs maladies grâce à des médicaments autorisés, accessibles sans ordonnance, sûrs et efficaces dans les conditions d'utilisation indiquées (définition OMS 2000), avec le conseil du pharmacien.

CONTACT PRESSE

Agence Vianova - Sandra CODOGNOTTO - 01 53 32 28 58 - codognotto@vianova-rp.com

¹ Afipa. « Impact économique de l'actualisation des délistages des et déremboursements en France », étude OpenHealth, janvier 2016. Disponible sur masantemonchoix.org.